

# HONORAIRES

Les Honoraires se calculent par tranches successives qui s'additionnent :

## Vente appartement, maison, immeuble d'habitation

0 à 50 000€ -----	15 %
50 000€ à 2 000 000€ -----	<b>5,8 %</b>

## Vente immeuble à usage d'investissement, de commerce ou fond de commerce, de terrain à bâtir

0 à 50 000€ -----	15%
50 000€ à 2 000 000€ -----	<b>7%</b>

Un forfait de 10 000€ sera ajouté en cas de division parcellaire ou de création de copropriété pour un immeuble ou pour une étude de faisabilité en promotion construction.

Prix TTC, tarifs applicables à partir du 01/01/2018

Des remises commerciales exceptionnelles peuvent être accordées à la clientèle.